

DSK A PAYÉ POUR LA CRÉATION D'UN ETAT PALESTINIEN



LA DÉPÊCHE

2234 09 64 / 2221 09 32 / 9019 66 68 / 9070 57 68 Email: mewecdi@yahoo.fr

Hebdomadaire Togolais d'Informations, d'Analyses et de Publicités
18^e année - N°585 du 30 août 2011

Miss-Togo 2011

MLLE
MONIQUE
HANGLOSS
SACRÉE

P4



Le Député Kpatcha et coaccusées à la barre le 1^{er} septembre au Palais de Justice de Lomé

- **LA JUSTICE TOGOLAISE DEVANT SES RESPONSABILITÉS**
- **LE FLAGRANT DÉLIT NE S'ÉCRIT PAS EN 1000 PAGES**
- **DIRE LE DROIT OU RÉPONDRE DEVANT L'HISTOIRE**



Privatisation des banques publiques

**LE GOUVERNEMENT
JOUÉ À LA
TRANSPARENCE**

P2



RPT/30 août

**UN ANNIVERSAIRE
PAS COMME
LES AUTRES**

P3



UTB, BIA-TOGO, BTD et BTCI bientôt privatisées

Les opérateurs économiques informés

Ce n'est qu'une question de semaines. Le processus de privatisation des banques publiques togolaises où l'Etat est majoritaire est enclenché. L'UTB, la BIA-TOGO, la BTD, la BTCI feront désormais partie du secteur privé. Une commission de 9 membres mise en place en novembre et qui a commencé le travail depuis février 2011 est chargée de conduire le processus à son terme. Cette commission a à sa tête l'ancien ministre Issifou Okoulou Kantchati. Une délégation de cette commission

aux opérateurs économiques mercredi dernier à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo. Cette rencontre a pour but de porter à la connaissance des opérateurs économiques le programme de désengagement de l'Etat des entreprises publiques et leur gestion par le secteur privé.

L'Etat détient 100% à l'UTB, 83.52% des actions à la BTCI, 53% à la BTD et 68.79% à la BIA TOGO.

Prenant la parole, le président de la Commission de privatisation,

qué que dans la perspective de la privatisation, le gouvernement a rétabli la viabilité financière des banques par le mécanisme de la titrisation qui a absorbé les créances compromises d'un montant total de 88.1 milliards de FCFA qui avaient gangrené leur portefeuille. Il a annoncé que deux consortiums de cabinets vont aider la Commission de privatisation dans le processus. Il s'agit de Consortium dirigé par CADMOS et comprenant la SGT-TOGO et le cabinet de Maître AKAKPO et du Consortium dirigé par AFRICA CAPITAL en partenariat avec le cabinet de Maître ACQUEREBURU.

Le président de la Commission a ensuite présenté la situation des banques à ce jour. Il a fait remarquer que ces banques se portent bien à part la BTCI qui a connu une situation financière des plus catastrophiques du fait de son soutien massif aux filières café-cacao et coton. M. Kantchati a par ailleurs fait savoir que la Commission prône la protection des intérêts nationaux, le souci de l'actionnariat populaire de même que la transparence des opérations à travers l'appel d'offre international. Il a invité les opérateurs économiques togolais à participer à la privatisation et leur a demandé de retirer les dossiers de présélection qui sont gra-

tuits. La date limite de présélection est prévue pour le 17 septembre prochain.

" Si le résultat est positif, pourquoi privatiser ces banques au lieu de les renforcer ? ", a été la principale inquiétude des débats. Les responsables de la commission ont rassuré ces derniers en leur faisant comprendre que personne n'acceptera acheter une banque qui ne se

de même que sur la prolongation de la date de présélection.

Sur cette question, jouant à la modération, le président de la CCIT, M. Jonathan Fiawoo a rassuré les opérateurs qu'il prendra des dispositions en collaboration avec le président du Conseil National du Patronat afin d'obtenir la prorogation du délai de présélection, pour permettre aux opérateurs économiques qui vien-



conduite par son président était face M. Issifou Okoulou Kantchati a indi-



porte pas bien. Les autres interventions ont surtout porté sur les doléances pour la réussite de l'opération,

nent juste d'être informés de mieux se préparer.

D.B

Recensement des fonctionnaires de l'Etat

Vers un échec programmé

Dans le cadre des réformes administratives, le gouvernement par le biais du ministère de la Fonction publique annonce à coup de tapage médiatique le



recensement des fonctionnaires de l'Etat. L'objet du recensement est noble : connaître le nombre exact des fonctionnaires qui émargent sur le budget de l'Etat, débarrasser les fonctionnaires fantômes et ceux décédés mais à qui on continue de verser les salaires. Pour mener à bien cette mission, les fonctionnaires s'attendaient que le gouvernement procède comme en 2000. A l'époque, l'Etat avait mis en place des commissions techniques au sein desquelles siégeaient des forces de sécurité. Ces commissions intervenaient par surprise dans des ministères et services pour contacter de visu ceux-là qui travaillent réellement et débusquer les fantômes. Le recensement de 2000 avait permis de révéler des choses extraordinaires : des fonctionnaires décédés à qui on continue de verser des salaires, des agents à qui l'Etat versait des

salaires mais qui travaillent dans les champs des barons, des gens qui n'ont pas de diplôme mais à qui on versait des salaires de catégorie A2 ou A1, etc. Les résultats du recensement étaient si catastrophiques qu'on a préféré les ranger au placard. Aussi on s'attendait que le recensement annoncé utilise la même méthode que celle de 2000. Mais hélas ! C'est à un folklore que nous allons assister. En effet, au lieu de créer l'effet de surprise, le ministère de la Fonction publique a envoyé des notes aux chefs de service leur demandant d'établir la liste de leurs agents à lui transmettre. En clair, on donne le temps aux gens d'organiser la fraude avant que l'opération n'ait lieu. Aux dernières nouvelles, on apprend que ce n'est pas tant le recensement qui intéresse, mais l'argent du P.N.U.D. En effet, pour

le recensement, le P.N.U.D. aurait versé des millions de FCFA. Au lieu de faire du sérieux en informatisant le ministère de la Fonction publique, on préfère utiliser des millions de FCFA pour faire du folklore. C'est à croire que le P.N.U.D. est complice de la mauvaise gouvernance dans le pays. On a souvenance de ces milliards de FCFA versés au gouvernement dans le Programme National de lutte contre la Pauvreté dans les années 90. La manne avait atterri dans les poches de quelques barons. Les auteurs de ce hold up sont là et ne sont en rien menacés. Onze ans après, le même P.N.U.D. verse des millions pour une opération vouée à l'échec. Comme quoi les institutions de Bretton Woods ne sont pas au dessus de tout soupçon.

Kao Victoire

Affaire ReDéMaRe

Le D.G Sama Essohamlon enfin libre

Depuis le vendredi 25 août dernier, le directeur général du groupement d'intérêt économique ReDéMaRe a été blanchi face aux accusations qui pesaient contre lui. Ainsi, après 385 jours passés en détention, la Cour Suprême du Togo vient de prononcé la libération de M. Sama Essohamlon. Par cette décision, la Cour Suprême vient

de rendre justice et de rétablir le D.G SAMA dans ses droits. Après cette décision salubre, nous espérons vivement qu'il en sera de même pour les procès à venir dans notre pays. Vivement que le droit soit dit afin de mettre fin à l'instrumentalisation de notre justice et à l'abus d'autorité.

Simplice BAM

ETHIQUE ET DEONTOLOGIE

Par Jean Miot

Si l'éthique de Charlie Hebdo n'est pas celle de Match, si celle du Monde n'est pas la même que celle de Libération ou du Figaro, en revanche toutes les rédactions partagent le même souci déontologique. Rares sont celles qui n'ont pas encore aujourd'hui signé un Code de bonne conduite.

Le Groupe " Play-back " vient d'adopter une Charte inspirée de celle des rédactions américaines, et qui résume l'essentiel : l'intégrité est la pierre angulaire du journalisme.

Le mot objectif est à proscrire. Le journaliste est un témoin : comme n'importe quel témoin, il est condamné à une part de subjectivité. C'est l'honnêteté qu'il faut exiger de lui.

D'aucuns s'exaltent devant nos confrères d'outre-Atlantique, qui sauraient mieux que nous séparer l'analyse du commentaire, Foutaises ! La lecture attentive de quelques prestigieux titres US autorise sans contester le doute ! Rechercher la vérité et l'exposer, voilà notre métier. Jamais une info qui n'ait été vérifiée au moins deux fois, telle est la règle qui devrait être affichée au front des écoles de journalisme et sur les murs de toutes les salles de rédaction.

Tester l'exactitude de ses sources, distinguer la communication de l'information, préserver son indépendance, résister aux pressions d'où qu'elles viennent, voilà les " fondamentaux " comme on dit chez les sportifs.

Mais il ne faut pas confondre le "

droit à l'information " - celui de chaque citoyen - avec le " droit d'informer ". Cette confusion est le signe d'une profonde irresponsabilité. Le journaliste est responsable. Il doit mesurer les conséquences, le tort occasionné par une information trop hâtive, l'intrusion dans la vie privée, l'investigation en trou de serrure. (" Journaliste d'investigation " : quel pléonasse imbécile !).

L'exercice du métier exige aussi la prudence, la sensibilité, la compassion, le respect de l'équilibre entre le droit du public qui entend



tout savoir et le droit du suspect. Le déni de présomption d'innocence est aujourd'hui une des tares de la profession.

" Le journalisme, c'est le contact et la distance " : belle définition que donnait Hubert Beuve-Méry.

Source: La Gazette N° 147

Visitez votre site
d'informations générales
WWW.HORIZONS-NEWS.INFO

Le Député Kpatcha et coaccusées à la barre demain au Palais de la Justice de Lomé

.La justice Togolaise devant ses responsabilités .Le flagrant délit ne s'écrit pas en 1000 pages .Dire le droit ou répondre devant l'histoire

Ainsi donc l'opinion internationale aura les yeux tournés vers notre pays sur ce qui est convenu d'appeler le procès du siècle, ce que nous appelons le procès de la honte dans une affaire politico-juridico-familial qui oppose KPATCHA à son frère le président Faure. Si nous sommes dans un Etat de droit comme on le clame chaque jour, la question qui va se poser aux juges jeudi au tribunal, c'est de savoir si les conditions d'arrestation et de détention de Kpatcha et ses coaccusés sont conformes aux normes prescrites. On n'a pas besoin d'être un connaisseur ou un spécialiste du droit judiciaire avant de répondre à la question. La réponse est non. De bout en bout, toute la procédure est faussée et viciée.

Les conditions d'arrestation

Un député au parlement n'est pas n'importe qui. C'est un représentant du peuple et donc une autorité politique. C'est dire qu'un représentant du peuple investi d'un mandat parlementaire ne peut pas être arrêté sans que son immunité parlementaire ne soit levée. Or c'est un commando puissamment armé qui s'est infiltré dans la nuit du 12 avril 2009 au domicile du député Kpatcha sans aucun mandat d'arrêt dûment signé par un juge non pas pour l'arrêter mais pour l'assassiner.

Le flagrant délit ne se juge pas en deux ans

On a aujourd'hui en mémoire

la déclaration de l'ancien procureur de la République BAKAI à la TVT au lendemain de l'échec de l'assassinat du député de la KOZAH. C'était une déclaration scandaleuse qui ne vaille pas la peine d'être rappelée ici. De maladresse en maladresse, on nous a parlé de flagrant délit qu'on a eu toutes les peines du monde à



prouver. C'est deux ans après qu'on nous apprend que le dossier de flagrant délit vient d'être bouclé avec un document de 1000 pages. Un flagrant délit qui prend deux bonnes années d'instructions, c'est au Togo qu'on peut voir tout ça!

Deux ans de détention sans jugement

Après qu'on nous a parlé de flagrant délit, le député KPATCHA a été gardé en détention pendant deux ans sans jugement et il a fallu la pression internationale

avant de statuer sur ce cas. Pour le commun des mortels que nous sommes, il y a eu déni de justice dans un régime qui se dit démocratique.

La phase d'interrogatoire

Tout présumé coupable doit être assisté de son ou ses avocats tout le long de la procédure.



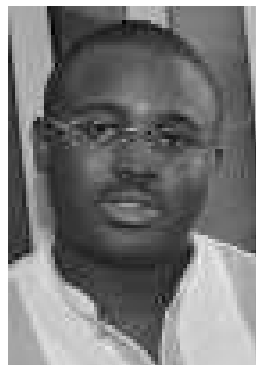
Pendant deux ans quatre mois, le député KPATCHA n'a eu le moindre contact ni de sa famille, ni de ses conseils. Et comme le ridicule ne tue pas, cela n'a pas empêché nos autorités, j'allais dire notre justice de produire un document de 1000 pages auquel les avocats de l'accusé n'ont eu accès que le 24 août 2011, soit une semaine seulement avant le procès. Sans aucun doute, tout ce que contient ce document ne concerne que ses auteurs qui y ont voulu imposer ce qui les arrange.

La réquisition des forces armées

Le comble de cette scandaleuse affaire d'atteinte à la sûreté de l'Etat, c'est la réquisition d'un commando du corps délit des F.A.T. (F.I.R.) pour arrêter, j'allais dire assassiner un député de la République. L'interpellation et l'arrestation d'un présumé relève de



se FAURE et ses frères autour de ce que tout le monde sait. Malheureusement, on a utilisé tous les moyens d'Etat pour se tirer d'affaire. Si nous avons un conseil, c'est de dire à Faure de faire attention. Le pouvoir qu'il a aujourd'hui passera alors que le lien familial reste toujours.



Dire, rien que le droit

Les juges qui doivent juger le député KPATCHA et ses coaccusés jeudi sont devant leur responsabilité historique. De leur décision dépendra le sort de la justice dans notre pays. Si la justice est indépendante dans le pays, le député KPATCHA et ses coaccusés doivent recouvrer leur liberté avec versement de dommages et intérêts pour préjudices subis, pour excès de pouvoir et abus d'autorité. Toute autre décision condamnera leurs auteurs devant l'histoire.

Kao Victoire

RPT/30 août 2011

Un anniversaire pas comme les autres

Survivra ou ne survivra pas ? On le saura aujourd'hui. Créé le 30 août 1969, le RPT célèbre aujourd'hui le 42e anniversaire de l'Appel historique qui lui a donné naissance. L'anniversaire de cette année intervient dans un contexte particulier après que le Président Faure ait déclaré lors d'une réunion extraordinaire du bureau politique son intention de dissoudre le RPT pour le

remplacer par un nouveau parti. Depuis, aucune déclaration officielle n'est venue étayer cette intention. Mais les rumeurs n'ont cessé de s'enfler au point que des quidams sont montés au créneau pour demander au président Faure de concrétiser son intention. On suivra avec intérêt ce qui se passera à Kpalimé, lieu de naissance du RPT où chaque année, le 30 août est

marqué par une cérémonie commémorative au cours de laquelle des dignitaires du RPT se drapent dans leurs boubous blancs. Si aucune cérémonie n'est signalée à Kpalimé aujourd'hui, cela signifie la mort du RPT. Nous assisterons alors à un grand vide qui ne profitera qu'aux autres partis car la nature a horreur du vide.

Kao Victoire

Bataille juridique entre Julie Bégédou et l'Indépendant Express

Les consommateurs attendent d'être rassurés sur la qualité du riz

Le procès entre Julie Bégédou, DG d'Elisée COTRANE et le confrère L'Indépendant Express précédemment prévu pour au 24 août dernier a été reporté au 7 septembre prochain pour caution non versée de la part de la partie plaignante. Depuis lors, les consommateurs attendent de découvrir la vérité sur cette cargaison de riz qui fait toujours polémique malgré l'assurance du

ministère du Commerce sur la qualité de ce produit. En effet, dans sa parution N° 177 du 16 août 2011, le confrère L'Indépendant Express titrait "Julie Bégédou va porter atteinte à la sûreté des consommateurs, danger de mort. 190 000 sacs de riz toxique vont être déversés sur le marché". Faux, répond la directrice générale d'Elisée COTRANE qui affirme

que ce riz est bon pour la consommation. Selon certaines sources, les origines du riz sont douteuses. Panique au sein des consommateurs. L'Association Togolaise des Consommateurs (ATC) aussi inquiète et demande une contre-expertise indépendante. En attendant, les regards sont tournés vers la justice.

Rendez-vous le 7 septembre.

T.Vivien

Atakpamé

UFC devient ANC

Les ressentiments enregistrés au sein de l'UFC au lendemain de la signature de l'Accord RPT-UFC du 26 mai 2010 sont loin de se dissiper. A Atakpamé, fief de l'UFC, les jeunes ne sont pas prêts à pardonner à Gil ce qu'ils appellent la trahison. Pour le faire savoir, ils sont allés au siège du parti remplacer le sigle "UFC" par "ANC". En clair, Atakpamé se reconnaît en l'ANC et non en UFC. Ce n'est pas tout, ils attendent de pied ferme Fo Gil aux municipales et aux législatives de l'an prochain. "Nous allons lui assener une correction qu'il ne va jamais oublier", déclarent ces jeunes que nous avons rencontrés.

Le nouveau parti de Faure n'est pas le bienvenu. L'allié de Gil, le Président Faure n'est pas non plus épargné. Le nouveau parti qu'il se propose de créer ne serait pas de bonne odeur dans la localité.

Même au sein des partisans du RPT, on boude le nouveau parti annoncé. C'est ainsi que des jeunes refusent de répondre



aux invitations pour s'inscrire pour le nouveau parti. Comme quoi, il y a des étincelles dans l'air du microcosme politique togolais.

Affaire à suivre de près.

Kao Victoire

AIMES-Afrique toujours active

Du matériel médical pour le service de Rhumatologie du CHU-Tokoin

Créée le 11 janvier 2005, l'Association International des Médecins pour l'Education et la Santé en Afrique (AIMES - Afrique) s'est fixé pour mission d'amener l'hôpital vers les populations avec comme devise "La Santé et l'Education pour Tous". Cette ONG vient encore de passer de la parole aux actes en faisant un don de matériels médicaux jeudi dernier au service de Rhumatologie du CHU-Tokoin. Ce matériel est composé de 25 lits électriques à fonctions multiples, 4 matelas, 2 chariots à deux plateaux inox, 4 haricots, 1 boîte d'instruments pour pansement, 3 tambours à compresse, 3 pissettes à alcool, (2 de 500 et 1 de 250cc), 2 tensiomètres classiques, 1 tensiomètre électrique, 2 pèse-personne, 21 tables de nuit, 10 potences, 4 déambulateurs, 1 armoire de bureau et 2 fauteuils roulants. En plus de ces dons, les travaux de réaménagements dudit service ont été faits (Electricité, plomberie, menuiserie, pose de grillage anti-moustique). Pour Dr MUJYAWA Moustafa, chef du

service rhumatologie, ce geste vient soulager les malades et renforcer les capacités d'action du service. Le président fondateur de l'AIMES-Afrique, M. Michel Kadom a justifié ce don d'abord par le fait que le matériel existant n'était pas de bonne qualité, ensuite parce que c'est



l'un des rares services au CHU-TOKOIN où l'entretien est fait chaque semaine. C'est aussi l'un des rares services qui n'est pas vraiment

représenté. A titre d'information, la rhumatologie qui n'a rien à voir avec le rhume est une spécialité médicale qui étudie et soigne les affections rhumatismales ou rhumatisme qui sont des manifestations douloureuses, articulaire ou para-articulaire. C'est donc une branche de la

médecine consacrée à l'étude des rhumatismes et des affections osseuses.

Dao Bissang

DSK a payé pour la création d'un Etat palestinien

Pourquoi Dominique STRAUSS KHAN (DSK), l'homme qui passait pour être le plus puissant du monde a-t-il été humilié à la face du monde pour une affaire banale ? Personne n'est allé en profondeur de cette question capitale. Pour la plupart des commentateurs, le président SARKOZY ne serait pas neutre dans la disqualification de DSK. Les Commentateurs ont invoqué le lien d'amitié qui unit l'hôte de l'Elysée au commissaire de la ville de NEW YORK dont l'action a été déterminante dans l'arrestation de DSK. Si on ne peut exclure un coup de pouce des renseignements américains pour aider SARKOZY, la vraie raison des malheurs de DSK se trouve ailleurs. Nous avons toujours écrit que les forces qui gouvernent ce monde sont tapies dans l'ombre. Ce sont elles qui maîtrisent et dictent leurs mots d'ordre au reste du monde. L'homme blanc, pour dominer le monde, ne s'est pas seulement servi de la science. Il a aussi maîtrisé les esprits du monde. Ce sont ces esprits qui permettent à l'homme blanc de dominer le monde. Si aujourd'hui le Blanc a accepté de partager la science, il n'est pas prêt à livrer les secrets des forces de la nature qui lui permet de dominer le reste du monde. Et tant que le reste du monde ne cherchera pas à déceler le secret de ces forces, il restera toujours à la traîne de l'homme blanc. Ce n'est pas un hasard si la fameuse communauté internationale est réduite à trois pays (Etat Unis, France et Angleterre) et dans une certaine mesure l'Allemagne, l'Italie et autres. Ces pays sont au centre des forces spirituelles qui dominent le monde. Si nous regardons attentivement le printemps Arabe, la crise a été plus violente au BARHEINE après la TUNISIE et l'EGYPTE. Tout le monde s'attendait que la minorité SUUNITE qui dirige la majorité CHIL-

TE au BARHEINE tombe. Mais c'est plutôt KHADAFI qui est tombé. Ceux qui ont aidé les rebelles Libyens à renverser le colonel KHADAFI, sont ceux-là qui ont aidé le roi de BARHEINE à mater les révolutionnaires qui menaçaient son royaume. Ce n'est pas un hasard. C'est dans l'ord-



re des forces qui gouvernent le monde. Elles ont voulu que KHADAFI tombe et il est tombé. Vous pouvez pleurer ou vous réjouir, c'est comme ça dans le monde et il en sera ainsi longtemps.

Le crime de DSK

DSK a été humilié non seulement parce qu'il est un candidat potentiel contre SARKOZY, mais parce qu'il a déclaré tout de go lors d'une réunion que s'il est élu, il va reconnaître un Etat Palestinien dans les frontières de 1967. C'est un crime impardonnable. Lui qui appartient aux forces qui dominent le monde ne doit pas opérer un tel choix dans une région sensible et on l'a envoyé se faire voir ailleurs. On ne touche pas impunément aux intérêts des JUIFS qui dirigent le monde par procuration, a dit l'ancien ministre de Malaisie. Les forces du monde ont leur agenda qu'elles déclinent dans le monde comme bon leur semble. Il y a trois ans, le

premier président noir a été élu aux Etats-Unis. En Afrique, on a applaudi sans rien comprendre. Deux ans avant cette élection, personne ne connaissait OBAMA aux Etats-Unis. Mais les forces qui dominent le monde le connaissent et ont décidé qu'il en soit ainsi. Quand OBAMA a



été élu, les Africains toujours naïfs ont cru qu'il allait faire quelque chose pour eux. On a rien vu venir et l'AMERIQUE est restée AMERIQUE. Ceux qui l'ont élu savaient pourquoi. Chaque fois qu'un président AMERICAIN (blanc) agit dans le monde, on crit au dictat de l'homme blanc. On fait élire votre frère à la Maison Blanche pour semer le bordel dans le monde et vous n'avez qu'à vous taire. Les Africains ont intérêt à réhabiliter l'âme africaine sans laquelle rien de durable ne sera fait en Afrique. Pour mémoire, nous rappelons aux uns et aux autres que l'occident a décidé du sort du président N'Krumah parce que lors d'une visite en Allemagne, il a parlé de la nécessité de réhabiliter l'âme africaine. Pour avoir touché par où l'homme blanc nous domine, on a réglé son sort.

Kao Victoire

Le Togo reconnaît le conseil national de transition en Libye Déclaration du gouvernement

Le gouvernement de la République Togolaise:

- Vivement préoccupé par la situation de chaos généralisé qui prévaut actuellement en Libye;
- Déplorant le massacre des populations civiles, les nombreuses pertes en vies humaines et les violations massives des Droits de l'Homme;
- Rassuré par la pertinence des déclarations et engagements du CNT pour la défense des intérêts supérieurs de tous les Libyens sans exclusive et sa volonté de rétablir rapidement la paix et la concorde nationales;
- Notant avec intérêt les appuis multiformes que la communauté internationale s'engage à apporter au peuple libyen;
- Désireux de répondre à l'appel et aux aspirations légitimes

du peuple libyen à la liberté, à la démocratie et à la dignité;

- Réaffirmant les responsabilités internationales qui lui incombent;

Décide en conséquence de reconnaître le Conseil National de Transition comme seul représentant légitime du peuple et des intérêts de la Libye.

En tout état de cause, le Gouvernement Togolais continuera de déployer les efforts nécessaires, de concert avec la communauté internationale, en vue d'apporter son soutien à toute initiative encourageant la recherche d'une solution pacifique à la crise et la réconciliation nationale dans ce pays frère.

Fait à Lomé,
le 26 Août 2011

Election Miss Togo 2011

Mlle Handloss Monique Quizi sacrée Reine de la Beauté

Depuis samedi dernier, les Togolais connaissent le nom de la nouvelle Reine de la beauté togolaise. Après les préliminaires des Régions, la finale de la 17e édition du concours de beauté "Miss Togo" a eu lieu au Palais des Congrès de Lomé devant près de 3000 personnes et des millions de téléspectateurs. Organisée cette année sous le thème "Femme entrepreneur, actrice de développement", cette finale a réuni 20 candidates venues de toute l'é-

l'Université de Kara. Elle a pour 1^{er} et 2^e dauphines, Mlles Kolani Nanimo Sherytha (étudiante en 3e année de Gestion des entreprises) et Ndayambaje Pascaline (étudiante en 4e année à l'Ecole des Sciences et Techniques Biologiques et Alimentaires à l'Estéba). La nouvelle ambassadrice de la beauté togolaise succède ainsi à Gertrude Akumah et s'attèlera au cours de son mandat à valoriser la culture togolaise et l'image de la femme togolaise à l'ex-



tendue du territoire nationale. Après près de trois heures d'horloge, c'est Mlle Handloss Monique Quizi (représentante de la Région de la Kara) et qui porte également le titre de Miss Campus 2011 de l'Université de Kara qui a remporté sans surprise et à l'unanimité la couronne de la "Plus belle fille" du Togo. Agée de 18 ans avec une taille de 1,74 m, elle est étudiante en 2e année à la Faculté de Droit et de Sciences Politiques (Fdsp) à

térieur. Elle aura également pour mission de venir en aide à ses sœurs togolaises démunies et par la création d'activités génératrices de revenus pouvant assurer leur survie. Rappelons que cette 17e édition de Miss Togo parrainée par la société de téléphonie Moov a connu la présence d'officiels, des Reines de la Beauté de certains pays frères et d'autres personnalités.

Simplicie BAM

6ème Foire Commerciale CEDEAO

Le Togo à l'honneur

Grâce au climat de stabilité et de relance économique amorcé par le gouvernement sous l'impulsion du chef de l'Etat, le Togo a été choisi par la Commission de la CEDEAO pour abriter du 25 novembre au 12 décembre 2011, la 6ème Foire Commerciale CEDEAO. Placée sous le thème "Renforcer les échanges intra-communautaires par les accords de partenariat public et privé", cette foire est une occasion pour les opérateurs économiques de notre espace communautaire de promouvoir leurs produits. Elle coïncide avec la Foire Internationale qu'organise le Centre Togolais des Expositions et Foires de Lomé (CETEF).

La cérémonie officielle de lancement de cette foire s'est déroulée le vendredi 26 août 2011 au CETEF de Lomé (Togo 2000). Cette cérémonie a été co-présidée par le ministre du Commerce et de la Promotion du secteur Privé, M. Ahoumey Zunu et le président de la Commission de la CEDEAO, M. James Victor Gbeho.

"Je voudrais exprimer la satisfaction du CETEF d'abriter pour la seconde fois en 6 éditions, la Foire Commerciale CEDEAO, après la 3ème édition tenue ici même en 2003", a dit le directeur du CETEF, M. Kuékou Banka Johnson. Après avoir remercié la Commission de la CEDEAO pour la confiance renouvelée, il a rassuré qu'il mettra tout en œuvre pour la réussite de cette manifestation commerciale. Il a rappelé que la 6ème Foire Commerciale CEDEAO se tient au même moment et au même lieu que la 9ème Foire internationale de Lomé.

Aux opérateurs économiques,

il estime que la coïncidence de ces deux événements devra être une belle occasion pour assurer la promotion de leurs produits auprès de 300.000 visiteurs attendus.

Dans son intervention, le président de la Commission de la CEDEAO a souligné qu'en princi-

palité de l'intégration régionale, il a émis le vœu que des solutions durables soient trouvées. Pour encourager les opérateurs économiques de la sous-région, le ministre estime qu'il faudra envisager des prix à décerner aux pays ayant innové dans leur participation tant au niveau des pro-



pe il revenait à la Côte d'Ivoire d'abriter cette foire, mais compte tenu de la crise qu'a connue ce pays frère, le choix est porté sur le Togo qui a une grande expérience en la matière. M. Gbeho n'a pas douté de la réussite de cette manifestation qui s'inscrit dans la dynamique de l'intégration des nations.

Pour le ministre Ahoumey Zunu, le choix du Togo témoigne de la confiance que notre institution commune et toute la communauté ont faite à notre pays pour sa capacité à organiser de grands événements et il est aussi le fruit des efforts faits par le gouvernement sous la houlette du chef de l'Etat pour assurer au Togo un climat de paix et de quiétude. Après avoir relevé les diffi-

cultés présentés que dans leur tenue de stands, aux opérateurs économiques et surtout mettre en route une procédure de suivi de la période post-foire afin de donner un coup de pouce aux meilleurs produits repérés et pouvant être commercialisés dans l'espace communautaire. Les organes de facilitation de la Commission tels que Eco-Biz doivent être restructurés et dotés de moyens pour accomplir cette mission, etc. "L'attention doit aussi être portée lors des conférences et colloques qui auront lieu, sur les actions individuelles et/ou communes à mener afin que les foires commerciales CEDEAO atteignent véritablement leurs objectifs", a-t-il souligné. Tchak. Vivien

Les cadres du commerce débattent du plan d'action de la politique nationale du commerce du Togo

Le TOGO veut rendre son commerce beaucoup plus compétitif dans l'espace de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (U.E.M.O.A) en particulier et dans le monde en général. C'est pour cette raison que le ministère du Commerce et la Promotion du Secteur Privé a organisé une session de 3 jours pour tenter de diagnostiquer le mal qui entrave la bonne marche du commerce au TOGO. C'est l'hôtel Ibis qui a abrité les travaux de cette rencontre. Durant 3 jours de travaux, les participants venus de plusieurs ministères se sont penchés sur l'élaboration du plan d'action opérationnel de la politique nationale du commerce au TOGO. La première journée a été consacrée à la présentation des communications par un panel d'experts du cabinet AGORA 2000. Ces communications ont porté sur le contrôle de conformité des normes, le problème de libéralisation du commerce des marchandises, la formation aux métiers de commerce, le financement du commerce, le service d'appui au commerce, les filières d'exportations du clinker, du ciment, des phosphates, du coton, du café, du cacao, des oléagineux, du tourisme, des services, etc.

A l'issue des débats et des explications, des groupes de travail ont été constitués pour réfléchir sur les contributions que chacun pouvait apporter au plan d'action du commerce du TOGO. C'est la deuxième journée. La dernière

journée qui est aussi la fin de la session, a permis à chaque groupe de restituer en plénière les résultats de ses travaux. Globalement, les participants ont fait un diagnostic des problèmes qui entravent le commerce du TOGO et adressé des recommandations au gouvernement. A l'ouverture des présentes assises, le ministre du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé, KWESSI SELEAGODJI AHOOOMEY ZUNU, avait souligné l'importance de transcrire les données et instruments du gouvernement en matière de politique commerciale dans un document cadre qui aura pour mérite de décliner la vision globale et les objectifs spécifiques du TOGO, ainsi que les voies et les moyens de la mise en œuvre de sa politique commerciale. Le même ministre à la clôture de l'atelier a adressé à tous les participants ses sincères félicitations pour l'effort et le sérieux dont ils ont fait preuve au cours des travaux. Votre travail, a-t-il ajouté, a abouti à des résultats tout à fait utiles. Cet atelier, selon lui a donné lieu à de nouvelles orientations en ce qui concerne la vision que devra adopter notre pays dans la formulation des programmes et stratégies qui seront élaborés pour développer le commerce au TOGO. L'Union Européenne (UE) et l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) ont soutenu financièrement l'atelier. Le ministre les a remerciées pour leur participation.

Alexandre ARRIS

Un accident terrifiant

Un accident grave s'est produit le 26 Avril 2011 aux environs de 14 heures devant les bureaux de la

T.G.2467 vint à toute allure les faucher après avoir brûlé le feu rouge. Un des passants a été écrasé à la



préfecture du Golfe. Deux vendeurs ambulants DJERMA tentaient de couper la route au carrefour quand un gros camion immatriculé

tête et mort sur-le-champ. Le second qui baignait dans le sang a été évacué au CHU-Tokoin par les sapeurs pompiers arrivés sur le lieu

de l'accident une trentaine de minutes après.

L'observation du code de la route qui coûte des vies humaines

L'accident est dû à l'inobservation du code de la route par le chauffeur. Le feu tricolore affichait rouge. Mais le chauffeur l'a violé en toute vitesse au cœur de la capitale. Résultat : un mort et un blessé grave. Au moment où se déroulait l'accident entre les bureaux de la préfecture du Golfe et la Place des foires, un autre plus grave encore était signalé à ATTIKOUME devant la poste. Selon les statistiques, il y a eu plus de 1000 morts par accident de janvier à juillet 2011. Et cela perdure depuis sans que nos autorités ne prennent les décisions qui s'imposent. Il est temps d'appeler les syndicats de chauffeurs à l'ordre. Les chauffeurs et leurs responsables syndicaux se comportent en voyou, ne respectant aucune loi de la République. Chaque jour, M. HLOMADOR et ses camarades narguent le ministre des Transports

et autres institutions de l'Etat en

doigt. Ça ne fait pas sérieux dans



refusant d'intégrer les gares routières et en stationnant partout sur les voies, voire sur les voies express sans que personne ne lève le petit

un régime démocratique où les lois de la République s'appliquent à tous.

Kao Victoire

O.T.A.N.:

(Suite)

Le bras armé de l'Occident dans le monde

Des opérations conjointes

La même année, en 2003, l'Union européenne mène sa première opération militaire de gestion de crise.

- En Macédoine elle met en place l'opération Concordia qui succède à l'opération Allied Harmony, mission que l'OTAN dirigeait dans le pays. Cette opération, qui s'est terminée en décembre 2003, était la première menée dans le cadre des arrangements "Berlin+". C'est au cours de cette opération que des moyens OTAN ont été mis à la disposition de l'Union européenne.

- Mettant à profit les résultats de l'opération Concordia et suite à la fin de la mission de la Force de stabilisation (Stabilization Force, SFOR) mise en place le 16 décembre 1996 et dirigée par l'OTAN, l'Union européenne lance une nouvelle mission, l'opération EUFOR-ALTHEA, le 2 décembre 2004. Cette Force de l'Union européenne opère également dans le cadre des arrangements "Berlin+", en tirant profit de l'expertise de l'OTAN en matière de planification ainsi que des autres moyens et capacités de l'Alliance. Cependant, l'engagement politique de l'OTAN à long terme dans ce pays demeure inchangé. Une nouvelle mission militaire OTAN de liaison et de consultation (quartier général de l'OTAN à Sarajevo) est établie et est responsable de tâches militaires spécifiques, comme le soutien à la réforme de la défense et pour préparer l'éventuelle adhésion future du pays au Partenariat pour la paix.

- Au Kosovo, l'OTAN dirige une force de maintien de la paix au Kosovo, la KFOR, depuis 1999. L'Union européenne met quant à elle des moyens civils à la disposition de la Mission des Nations Unies au Kosovo (MINUK) depuis plusieurs années et est convenue de prendre la relève de la composante policière de la mission de l'ONU. Déployée en décembre 2008, la mission "État de droit" menée par l'Union européenne au Kosovo, EULEX-Kosovo, est la mission civile la plus importante jamais lancée dans le cadre de la politique européenne de sécurité et de défense (PESD). Elle a pour objectif fondamental d'aider et de soutenir les autorités du Kosovo pour ce qui est de l'État de droit, et plus particulièrement dans les secteurs de la police, du judiciaire et des douanes. EULEX collabore étroitement avec la KFOR sur le terrain. Les experts de l'OTAN et de l'UE ont travaillé au sein d'une même équipe, à l'appui de l'envoyé spécial du secrétaire général des Nations Unies, Martti Ahtisaari, qui était chargé des négociations sur le statut futur du Kosovo. Le Kosovo a proclamé son indépendance le 17 février 2008.

- En Afghanistan, l'OTAN et l'Union européenne ont pour rôle clé d'apporter la paix et la stabilité à l'Afghanistan, et elles interviennent dans le cadre des efforts plus généraux déployés par la communauté internationale pour mettre en œuvre une approche globale de l'aide à fournir à ce pays. La FIAS (Force internationale d'assistance à la sécurité) dirigée par l'OTAN aide à créer un environnement sûr et stable dans lequel le gouvernement afghan et les autres acteurs internationaux pourront mettre en place des institutions démocratiques, étendre l'État de droit et reconstruire le pays. L'UE y a lancé en juin 2007 une mission "État de droit" dans le cadre de la PESD (EUPOL-Afghanistan). Elle a en outre

engagé un programme de réforme de la justice et elle contribue au financement de projets civils dans le cadre des équipes de reconstruction provinciales (PRT) administrées par l'OTAN qui sont placées sous la direction d'un pays membre de l'UE.

- Au Darfour, l'OTAN et l'UE apportent toutes deux leur aide à la mission de l'Union africaine au Darfour, la MINUAD, opérationnelle depuis décembre 2007, en particulier pour ce qui est des rotations des avions de transport.

- Depuis septembre 2008, des forces navales de l'OTAN et de l'UE sont déployées aux côtés d'autres acteurs, au large des côtes de la Somalie, au sein de l'opération Atalanta, pour assurer des missions de lutte contre la piraterie.

La France et l'OTAN

4 novembre 1999. Palais de l'Élysée. Le président de la République Jacques Chirac reçoit George Robertson, secrétaire général de l'OTAN.

Présidence de la République

La France est l'un des membres fondateurs de l'OTAN. Elle a quitté la structure militaire intégrée en 1966, sous la présidence du général de Gaulle, tout en restant membre de l'Alliance. Elle y a ensuite disposé, à partir de 1996, d'un représentant au comité militaire. Elle participait ainsi à la planification opérationnelle, mais pas à celle de défense, mais pouvait prendre part aux autres activités de l'OTAN qui relèvent de la structure civile de cette organisation.

Le 17 mars 2009, le parlement français a voté la réintégration du pays dans le commandement militaire intégré de l'organisation, réintégration avalisée au cours du sommet du sixantenaire anniversaire de l'OTAN qui s'est tenu à Strasbourg puis Kehl en avril 2009.

Cette réintégration s'est traduite par le déploiement de quelque 800 militaires français (250 officiers, 550 sous-officiers et quelques hommes du rang) dans la quinzaine d'états-majors de la structure militaire de l'OTAN.

Le 20 juillet 2009, le général de division Philippe Stoltz, a pris la tête du commandement des forces alliées basé à Lisbonne (Portugal), structure qui a autorité notamment sur la Force de réaction rapide de l'OTAN, la NRF (Nato Response Force). Le commandement de Lisbonne est un des trois commandements qui dépendent du commandement allié pour les opérations (ACO).

Puis le 29 juillet 2009, le général d'armée aérienne française a été nommé au poste de commandant suprême allié Transformation (SACT), un des deux grands commandements stratégiques de l'Alliance, avec comme tâches de diriger la transformation de la structure, des forces, de la doctrine et des capacités militaires de l'Alliance, l'objectif étant de renforcer l'interopérabilité et la déployabilité des forces multinationales de l'OTAN.

Sur le plan financier, la France se situe au 4ème rang des contributeurs, c'est-à-dire au nombre des 5 pays qui assument à eux seuls les 3/4 du budget de l'Alliance.

La France participe aux deux opérations majeures de maintien de la paix et de stabilisation actuellement menées par l'OTAN, sous mandat des Nations unies, KFOR au Kosovo et la FIAS (Force Internationale d'assistance à la sécurité) en Afghanistan ce qui la place au

troisième rang des pays contributeurs de troupes, à un niveau comparable à celui de l'Allemagne et de l'Italie.

- En Bosnie, engagée dans le processus de maintien de la paix en ex-Yugoslavie depuis l'origine du conflit dès 1992, la France a pris une part décisive à la Force de protection des Nations unies (FORPRONU). A partir des accords de Dayton à Paris en 1995, la France a déployé en moyenne 7 000 hommes dans le cadre de la Force de l'OTAN en Bosnie, l'IFOR puis la SFOR. Son engagement en Bosnie a pris fin en mai 2009.

- Au Kosovo, les moyens mis en œuvre par la France sur ce théâtre, entre mars 1999 et la résolution 1244 adoptée le 10 juin de la même année ont été conséquents. L'armée de l'air et l'aéronavale ont réalisé 10% des missions de combat et 20% des missions de reconnaissance et de renseignement. La France participe à la KFOR, mise en place par la résolution 1244 du Conseil de sécurité (1999) afin d'établir et de maintenir un environnement stable et sécurisé au Kosovo et d'assister la mission des Nations unies (MINUK). La KFOR travaille en coordination avec la mission de police et de justice de l'Union européenne, EULEX-Kosovo, mise en place le 9 décembre 2008.

En 2009, la France est un contributeur important de troupes de la KFOR avec 800 personnels sur environ 10 000 hommes que compte la Force. Elle en a exercé le commandement de septembre 2007 à septembre 2008.

- En Afghanistan, la France a déployé par le biais de l'opération "PAMIR" 1 500 hommes, exclusivement pour la région de Kaboul, au sein de la FIAS (Force internationale d'assistance à la sécurité), placée sous commandement OTAN en août 2003, dont la mission, sous mandat du Conseil de sécurité, est d'aider le gouvernement afghan à promouvoir la sécurité sur l'ensemble du territoire afghan depuis octobre 2006. Au sommet de l'OTAN du 4 avril 2008 à Bucarest, la France a répondu à l'appel aux renforts de l'organisation, les membres de la FIAS étant soumis à une forte résistance dans le pays et soumis à de nombreux attentats. Elle a annoncé l'envoi de 700 hommes supplémentaires dans l'Est, qui combattront aux côtés des troupes américaines déployées à la frontière avec le Pakistan, portant le contingent français à 3 750 hommes au total. Sur le même théâtre afghan, après que l'Alliance a invoqué, pour la première fois de son histoire, l'article 5 du traité de Washington, après les attaques du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis, la France participe depuis novembre 2001 à des opérations planifiées et conduites directement avec les Etats-Unis dans le cadre de l'opération "Enduring Freedom", en ayant déployé dans le sud de l'Afghanistan 200 hommes des forces spéciales.

En 2010, la Force compte plus de 110 000 hommes et 47 pays sont contributeurs (PDF, 1 Mo).

Contribution française à la Force de réaction de l'OTAN (NRF)
La France continue de soutenir la création de Force de réaction rapide de l'OTAN (Nato Response Force, NRF), capable de déployer jusqu'à 21 000 hommes. La NRF peut envoyer des éléments précurseurs dans un préavis de deux jours, ses

premiers éléments dans les cinq jours et le reste sous 30 jours. La France contribue à la NRF de manière importante en termes d'effectifs et de moyens, par la mise à disposition soit d'unités, soit de capacités à haute valeur opérationnelle. Durant le premier semestre 2009, l'armée de l'air a assuré le commandement de la composante Air de la Force, la NRF 12, fournissant un peu plus de 50% du personnel de la structure de commandement et 20% des moyens aériens. Alors qu'elle assure depuis le 1er janvier 2010, le commandement de la composante amphibie de la Force (NRF 14), elle doit prendre le commandement, au second semestre 2010, de l'ensemble de la composante aéromaritime de l'OTAN (NRF 15).

L'élargissement géographique de l'OTAN

Article 10 du Traité de l'Atlantique nord "Les Parties peuvent, par accord unanime, inviter à accéder au Traité tout autre Etat européen susceptible de favoriser le développement des principes du présent Traité et de contribuer à la sécurité de la région de l'Atlantique Nord. (...)"

Carte des membres et partenaires de l'OTAN

"L'élargissement est l'une des priorités de l'Alliance. Le Concept stratégique de l'Alliance, approuvé par les chefs d'Etat et de gouvernement à la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord de Washington, en avril 1999, précise : "L'Alliance reste ouverte à l'adhésion de nouveaux membres conformément à l'article 10 du Traité de Washington. Elle compte, dans les années à venir, lancer des nouvelles invitations à des pays désireux et capables d'assumer les responsabilités et les obligations liées au statut de membre, et dès lors que l'OTAN aura déterminé que l'inclusion de ces pays servirait les intérêts politiques et stratégiques généraux de l'Alliance, accroîtrait son efficacité et sa cohésion, et renforcerait la sécurité et la stabilité européennes en général."

De plus selon le Concept "aucun pays européen démocratique dont l'adhésion répondrait aux objectifs du Traité ne sera exclu du processus d'examen". L'élargissement s'accompagne d'autres programmes et activités de l'OTAN, parmi lesquels le Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA), le Partenariat pour la paix (PPP), les partenariats spécifiques avec la Russie, l'Ukraine et d'autres organisations (et avant tout l'OSCE, mais aussi l'Union européenne). L'élargissement à l'Est peut promouvoir la stabilité et la sécurité en Europe de diverses façons : par exemple, la perspective réelle d'entrer dans l'Alliance peut inciter des pays à opter pour la démocratisation, régler leurs différends frontaliers et résoudre les problèmes ethniques.

Les principes élémentaires soutenant la poursuite de l'élargissement sont ceux qui figurent dans l'Etude sur l'élargissement de l'OTAN de 1995 consacrée à la question : le choix des pays candidats doit se fonder sur leurs "lettres de créance" démocratiques, leur aptitude à œuvrer à la sécurité collective de l'OTAN et la contribution que leur adhésion apporte à la sécurité et à la stabilité de la zone euro-atlantique."

L'élargissement de l'OTAN, Rapport de l'Assemblée parlementaire

re de l'OTAN, Bert Koenders, octobre 2001.

Les partenariats

A la suite de l'adoption du Concept stratégique au sommet de Rome de novembre 1991, l'OTAN a mis en place des partenariats avec les anciens adversaires du Pacte de Varsovie, ainsi qu'avec d'autres Etats européens et des pays voisins de la Méditerranée. Fondées sur la perception d'enjeux de sécurité communs, les relations avec ces pays non membres de l'OTAN portent sur des domaines tels que la politique et la planification de la défense, les opérations civilo-militaires, la formation et l'entraînement, la défense aérienne, les systèmes d'information et de communication, la gestion des crises et les plans civils d'urgence.

Le Conseil de partenariat euro-atlantique et le Partenariat pour la paix

La première initiative est dirigée vers les pays issus de l'ex-bloc soviétique, avec la création du Conseil de coopération nord-atlantique (CCNA) le 20 décembre 1991, rassemblant les membres de l'OTAN et ceux de l'ancien Pacte de Varsovie, rejoints en 1992 par les Etats de la Communauté des Etats indépendants (CEI) et l'Albanie.

En janvier 1994, au sommet du Conseil de l'Atlantique Nord de Bruxelles, l'OTAN invite les membres du CCNA et les autres pays membres de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) à participer à un nouveau programme de coopération appelé "Partenariat pour la paix" (PpP). Le programme, adapté aux besoins spécifiques de chaque pays, et dont les engagements sont consignés dans le texte fondateur - Document cadre du Partenariat pour la paix -, est conçu pour aider les pays participants à restructurer leurs forces armées de sorte qu'elles puissent participer aux opérations de maintien de la paix de l'OTAN.

En 1997, le CCNA est remplacé par le Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA), afin d'ouvrir la voie à la mise en place d'un partenariat renforcé et plus opérationnel. Le Document de base du CPEA sert de cadre politique aux relations bilatérales entre l'OTAN et les pays qui participent au Partenariat pour la paix. Deux principes sous-tendent la coopération entre l'Alliance et Partenaires dans le cadre du Partenariat pour la paix et du CPEA : le premier est celui de l'ouverture à tous, et le second est celui de l'auto-différenciation, c'est-à-dire que chacun des Partenaires peut décider lui-même du niveau et des domaines de coopération avec l'Alliance.

Des améliorations visant à renforcer la consultation politique, à accroître la participation des Partenaires à la prise de décisions et la planification du PpP et à rendre ce dernier plus opérationnel sont apportées à la suite de sommets successifs. Au sommet de Washington d'avril 1999, est lancé le concept de capacités opérationnelles (OCC), visant l'amélioration de l'aptitude des forces de l'Alliance et des Partenaires à opérer ensemble lors des opérations PpP dirigées par l'OTAN.

A suivre

GRAND HÔTEL DE LOMÉ

UN JOYAU À DÉCOUVRIR



Grand Hôtel de Lomé

Avenue de la Chance-Bretelle de Bè-Klikamé

Face Directions Togocel & LONATO

Tél: (+228) 251 70 03/ 048 76 25/ 905 58 79;

Fax: (+228) 225 07 93;

Email:ghlsafiahouse@yahoo.fr



POUR TOUS VOS BESOINS DE COMMUNICATION NOS PRIX CHUTENT.

NOUVEAU

OFFREZ-VOUS LA SOLUTION
QUI VOUS CONVIENT

INTERNET
jusqu'à
80%
de réduction*
sur le forfait
internet



VOIX
jusqu'à
0,27^F TTC /seconde
soit
16^F TTC/min*



* Selon l'offre choisie.

Qu'est-ce que m'fri ?

m'fri est une offre de TOGO TELECOM qui permet au souscripteur de payer, pendant la durée choisie, un forfait mensuel, donnant droit à une communication avantageuse variable selon le type d'offre choisie et selon la destination de l'appel.

Deux (2) options s'offrent à celui qui souscrit : le **prépaiement** ou le **post-paiement**

- Pour l'option **prépaiement**, la durée de **validité** du forfait m'fri est de **trois (3) jours** cycliques à compter de la date de la recharge.
- Pour les offres en **post-paiement**, elle est d'un (1) **mois** **calendaire** à compter du premier jour du mois suivant le mois de souscription.

Le client peut à tout moment, changer d'option à sa convenance et passer du prépaiement au post-paiement ou vice-versa.

À qui s'adresse m'fri ?

L'offre s'adresse à tout le monde, quel que soit le profil. (Entreprises, ménages, jeunes, professions libérales... etc.)

Avant la signature d'un contrat m'fri, trois conditions spécifiques déterminent les personnes éligibles :

1. Avoir été client illico de TOGO TELECOM pendant au moins trois (03) mois, excepté les nouveaux clients HELIM.
2. Avoir souscrit au contrat d'abonnement d'une offre m'fri.
3. Ne pas avoir souscrit au service de renvoi d'impulsion.

Service client : 112 (3 impulsions par appel)
Dérangement : 119 (Appel gratuit)

POUR EN SAVOIR PLUS, APPELEZ LE 112 OU VOTRE GESTIONNAIRE.

TOGO TELECOM, La Référence

www.togotelecom.tg

HOTEL SHERATON-KARA

Vous souhaite Joyeux Noël et Bonne Fête de Fin d'Année



***CHEZ NOUS , VOUS
ETES CHEZ VOUS***

**Côte Ouest, Village SOS-Kara
Téléphone : 661 03 61/232 94 00**